

REPUBLIQUE DE GUINEE



Travail – Justice – Solidarité

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

**PROJET DE DEVELOPPEMENT DE
L'AGRICULTURE
COMMERCIALE EN GUINEE (PDACG)**



Avis d'Appel d'offres **(Procédure à enveloppe unique)**

Pays : République de Guinée

Projet : Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (MAGEL)

Crédit N° : 6771– GN / **Don N° :** D713 – GN

Nom du Marché : Travaux de réalisation de 106 km Pistes rurales et 292 ml d'ouvrages de franchissement dans la Commune Rurale de Mambia, Préfecture de Kindia

Appel d'Offres No : 01/MAGEL/PDACG/2023

1. Le Projet pour le Développement de l'Agriculture Commerciale en Guinée (PDACG) a obtenu un crédit/don de la Banque mondiale pour financer le coût du Projet d'un montant de 100 millions de dollars Américains et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce financement pour effectuer les paiements prévus au titre du marché de travaux de réalisation de 106 km Pistes rurales et 292 ml d'ouvrages de franchissement dans la Commune Rurale de Mambia, Préfecture de Kindia en deux (02) lots distincts :

LOT 1 : Travaux de réhabilitation/entretien de 62,700 km de piste rural à Mambia

LOT 2 : Travaux de réhabilitation/entretien de 43,500 km de piste rural à Mambia

2. Le Projet pour le Développement de l'Agriculture Commerciale en Guinée (PDACG) invite, par la présente, les Soumissionnaires de pays éligibles à soumettre des Offres sous pli fermé, pour la réalisation des travaux de réalisation de 106 km Pistes rurales et 292 ml d'ouvrages de franchissement dans la Commune Rurale de Mambia, Préfecture de Kindia en deux (02) lots distincts pour un délai d'exécution de seize (16) mois.

La passation de marchés sera conduite par passation de marchés au niveau national en utilisant un Document d'Appel d'Offres (DAO) tel que défini dans les « Règlements des Passation de Marchés de la Banque mondiale pour les Emprunteur de FPI. », **édition Novembre 2020 (« les Règles de Passation des Marchés »)**, et est ouvert à tous les Soumissionnaires de pays éligibles

3. La passation de marchés sera conduite par passation de marchés au niveau national en utilisant un Document d'Appel d'Offres (DAO) tel que défini dans les « Règlements des Passation de Marchés de la Banque mondiale pour les Emprunteur de FPI. », **édition Novembre 2020 (« les Règles de Passation des Marchés »)**, et est ouvert à tous les Soumissionnaires de pays éligibles.
4. Les Soumissionnaires intéressés de pays éligibles peuvent obtenir des informations supplémentaires au Projet pour le Développement de l'Agriculture Commerciale en Guinée (PDACG) sise à Camayenne, commune de Dixinn, Immeuble Fella, 5^{ème} étage ou par courriel : obah@magel.gov.gn et examiner le Document d'Appel d'Offres durant les heures de bureau de 9 :00 à 17 :00 heures du Lundi au Jeudi et de 9 :00 à 15 :30 les vendredis à l'adresse indiquée ci-dessous.
5. Le Document d'Appel d'Offres en *langue* Française peut être acheté par tous les Soumissionnaires de pays éligibles en formulant une demande écrite à l'adresse ci-dessous contre un paiement non remboursable de huit millions de Francs Guinéens (8 000 000 GNF). La méthode de paiement se fera Conformément à l'Arrêté Conjoint des Ministres des Finances et du Budget N°2304/MEF/MB/SGG portant modalités de paiement de la redevance de régulation et de la quote part des produits de vente des Dossiers d'Appel d'Offres, le prix des DAO est reparti comme suit :
 - ✓ 50% du prix d'achat du DAO est versé au compte N° 2011 000 136 « Receveur Central du Trésor » à la BCRG ;
 - ✓ 30% du prix d'achat du DAO est versé au compte N° 2011 000 407 de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), ouvert à la BCRG ;
 - ✓ 20% du prix d'achat du DAO est versé au compte de l'Autorité Contractante.

Le dossier d'appel d'offres sera disponible au siège du PDACG.

6. Les Offres doivent être remises sous plis fermé au PDACG au plus tard à **10 heures 00** minute le **28/06/2023**. La remise des Offres par voie électronique ne sera pas permise. Toute Offre reçue après la date limite de remise des Offres sera écartée. Les Offres seront ouvertes publiquement en présence des représentants désignés des Soumissionnaires et de toute personne qui souhaitent assister à l'ouverture des Offres à l'adresse indiquée ci-dessous : La salle de réunion du PDACG, Immeuble Fella, 5^{ème} étage, quartier Camayenne, Commune de Dixinn, le **28/06/2023 à 10 heures 30 minutes**.
7. Toutes les Propositions doivent être accompagnées d'une Garantie d'Offre pour un montant de deux cent cinquante millions de Francs Guinéens (250 000 000 GNF) pour le lot 1 et de cent soixante-dix millions de Francs Guinéens (170 000 000 GNF) pour le lot 2.
8. Veuillez noter que le Règlement de Passation des Marchés exige que l'Emprunteur divulgue les informations sur les propriétaires effectifs du Soumissionnaire attributaire, dans le cadre de l'avis de Notification d'Attribution de Marché, en renseignant le Formulaire de Divulcation des Bénéficiaires Effectifs inclus dans le document d'Appel d'Offres .



9. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :
Projet pour le Développement de l'Agriculture Commerciale en Guinée (PDACG)
Monsieur Ousmane BAH, Coordonnateur National
Camayenne, Commune de Dixinn
Conakry, République de Guinée
Tél : +224 620 02 22 62
E-mail : obah@magel.gov.gn
10. La redevance de regulation de **0.6%** du montant hors taxes du marché sera pris en charge par l'adjudicataire au bénéfice de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics conformément aux dispositions de l'article 41 du Décret D/2020/154/PRG/SGG du 10 Juillet 2020 et l'article 2 de l'arrêté conjoint AC/2020/2304/MEF/MB/SGG du 07 Août 2020.
11. Suivant l'arrêté N°1252/MEF/CAB/SSG du 5 Avril 2023, portant attributions et organisation de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics, **0.3%** du montant hors taxes du contrat sera perçu comme frais d'immatriculation du contrat conformément à l'article premier dudit arrêté.



**Le Coordonnateur National
Ousmane BAH**